



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-021

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2025

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des établissements

84-2025-01-20-00011 - Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline départemental de la Drôme (1 page)

Page 3

ARRÊTÉ N° 2024-19-12

Portant nomination des membres du conseil de discipline départemental de la Drôme

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE,

Vu les articles R.511-44 à D.511-46 du code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1^{er} : le conseil de discipline départemental de la Drôme est présidé par la directrice académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation de la rectrice d'académie, ou son représentant.

Article 2 : sont nommés pour un an, membres du conseil de discipline départemental de la Drôme :

Deux représentants des personnels de direction :

- Madame DOFFAGNE, proviseure du lycée Montesquieu à Valence
- Monsieur DOMEZ, principal du collège Marcelle Rivier à Beaumont les Valence

Deux représentants des personnels d'enseignement :

- Monsieur LARBRE, collège de l'Europe à Bourg de Péage
- Monsieur BENDON, lycée Alain Borne à Montélimar

Un représentant des personnels ATSS :

- Madame MONTESINOS, lycée les Catalins à Montélimar

Un conseiller principal d'éducation :

- Madame VEVE, collège Marcel Pagnol à Valence

Deux représentants des parents d'élèves :

- Madame ABAYA, collège André Cotte à Saint Vallier
- Madame SIDOUMOU, collège Gustave Jaume à Pierrelatte

Deux représentants des élèves :

- Monsieur ABAYA, collège André Cotte à Saint Vallier
- Madame PAUSE, collège André Cotte à Saint Vallier

Article 3 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au RAA.

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19/12/2024

Hélène Insel